

REFERENTIEL INTERNE

DE FORMATION ET DE CERTIFICATION



Unités d'Enseignement

Pédagogie Initiale Commune de Formateur (PIC F) et Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Premiers Secours en Équipe (PAE FPSE)

(Document à destination des Formateurs de Formateurs)

AVANT PROPOS

Conformément à l'arrêté du 15 juin 2024 le présent document est l'outil de référence de la formation et des modalités de certification au sein du SDIS26.

Les textes de référence :

Premiers Secours Citoyen (PSC) : arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours

Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) : arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation au premier secours

Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) : arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation au premier secours

Pédagogie initiale et commune de formateur (PIC F) : arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe (PAE FPSE) : arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile

Références techniques :

Recommandations relatives à l'unité d'enseignement Gestes Qui Sauvent (GQS) de décembre 2023

Recommandations relatives à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1, ancienne appellation) de décembre 2023

Recommandations relatives à l'unité d'enseignement Premiers Secours en Équipe (PSE) de décembre 2023

Notes de service et gestes de soins d'urgence du SDIS 26

À l'issue de cette formation et après réussite aux épreuves d'évaluation, le formateur 1^{er} secours en équipe du SDIS26 est apte à l'enseignement de :

- Formations équipier prompt secours, équipier SSUAP, chef d'agrès SSUAP, de Maintien et de Perfectionnement des Acquis SSUAP
- Formations GQS, PSC, PSE1, PSE2 et formations continues dans le cadre de conventions liant le SDIS26 à des organismes extérieurs

GLOSSAIRE – TERMES ET DEFINITIONS.....	5-9
REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION	10
But de la formation.....	11
Conditions d'admission	11
Les participants.....	11
Durée de la formation.....	12
Mode de formation	12
Encadrement de la formation	13-14
Déclaration d'ouverture de formation	15
Conditions d'archivage des documents.....	15
Techniques pédagogiques.....	15
Logigramme de la formation.....	16-18
Chronogramme de la formation	19
Programme de la formation continue	20
Principes pédagogiques	20
Livret du formateur de formateurs	21
Fiches pédagogiques de l'UE PIC F	22-38
Fiches pédagogiques de la PAE FPS.....	39-44
REFERENTIEL INTERNE DE CERTIFICATION	45
Évaluation formative	47
Certification de l'UE PIC F.....	47
Tableau récapitulatif des critères de performance et des conditions de validations des	
Compétences de l'UE PIC F.....	48-50
Fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F	51
Évaluation écrite QCM	51
Fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F	51
Certification de l'UE PIC F.....	52
Attestation de formation PIC F.....	52
Tableau récapitulatif des critères de performance et des conditions de validations des	
Compétences de la PAE FPSE	52-54
Fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PAE FPSE	54
Fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PAE FPSE	54
Dispositions diverses	55
Certification de l'UE PAE FPSE	55-56
Gestion des inaptitudes	57
Certification de la formation continue	57
Attestation de formation continue	57
Annexes	58-66

GLOSSAIRE – TERMES ET DEFINITIONS

Afin d'uniformiser la qualité des formations animées au sein du SDIS, les définitions suivantes sont une référence à suivre par l'ensemble des formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750** et **FD X 50-751**.

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation

Activité d'application

Réalisation de cas concret ou de mise en situation

Activité pédagogique

Types d'occupations que peuvent avoir les participants et/ou le formateur. Il existe trois types d'activités pédagogiques :

- **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet des savoirs, le participant apprend
- **Activité d'application** : le participant applique ce qui lui a été démontré

Apprentissage

Technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. L'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes

Apprentissage du geste

Technique pédagogique organisée à la suite d'une démonstration pratique.

Les participants reproduisent le(s) geste(s) et/ou la procédure sous la correction du ou des formateurs.

Elle ne doit pas être utilisée pour apporter des compléments de formation

Cas concret

Technique pédagogique de l'activité d'application qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé

Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'État, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation à l'issue de la formation

Compétence

Mise en œuvre et acquisition, en formation, des connaissances, habiletés et attitudes acquises lors de celle-ci.

Il s'agit d'une connaissance (savoir, savoir-faire, savoir-être) mobilisable, tirée généralement de l'expérience.

Dans le domaine professionnel, la compétence sera définie comme le savoir-agir résultant de la mobilisation de compétences acquises en formation et des ressources externes dans des situations relevant d'un contexte professionnel

Connaissances

Ensemble des connaissances théoriques que doit acquérir le participant

Concepteur et Encadrant de Formation

Formateur de formateurs ou équivalent, titulaire du certificat de compétences "Conception et Encadrement de Formation"

Démonstration pratique

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Elle comprend habituellement trois séquences :

- ✓ DTR (démonstration en temps réel),
- ✓ DCJ (démonstration commentée et justifiée),
- ✓ Reformulation.

Une démonstration pratique comprend tout ou partie de ces séquences

DTR (démonstration en temps réel)

Le formateur démontre une technique et/ou une procédure complète, conforme aux recommandations, sans explication. Les participants observent

DCJ (démonstration commentée et justifiée)

Le formateur redémontre la technique et/ou procédure précédemment présentée, accompagnée d'explications et de justifications avec ou sans interactivité. Les participants observent, écoutent, mémorisent

Reformulation

Le formateur, remontre la technique et/ou procédure, guidé par un ou plusieurs participants désignés

Démonstration pratique dirigée

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique.

Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveaux savoirs et de faciliter la compréhension. Elle est utilisée dans le cas de démonstration de technique et/ou procédure nécessitant un nombre d'intervenants plus important que celui des formateurs.

Le formateur dirige la séquence en démontrant une partie de la technique accompagnée d'un ou plusieurs participant(s)

Discussion dirigée

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées

Étude de cas

C'est une technique pédagogique de l'activité de découverte qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour l'animation des séquences ou ateliers pédagogiques

Évaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi, ...

Évaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et, par conséquent, du degré de progression du stagiaire vers l'objectif général

Exposé interactif

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension

Formateur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face-à-face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert de compétences

Formateur PSC

Formateur titulaire du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours citoyen »

Formateur PSE

Formateur titulaire du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours en équipe »

Formateur de formateurs

Formateur titulaire du certificat de compétences de « formateur de formateurs »

FOAD (Formation Ouverte à Distance)

Formation utilisant la technologie du multimédia et de l'internet

Lot de mise en situation

Matériels permettant la mise en situation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage...)

Mise en situation

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique ou d'évaluation. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs compétences dans le cadre d'une situation décrite ou simulée, plus ou moins complexe

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que l'apprenant acquière un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de mise en situation, ...

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation

Objectif général

Énoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations aux premiers secours

Outils pédagogiques

Moyens, matériels, aides formalisées pour augmenter l'efficacité des différentes techniques pédagogiques

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre. La situation pédagogique suggère aux formés des questions dont le traitement leurs apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum)

QCM Questionnaire à choix multiples

Technique applicative permettant la vérification de l'acquisition de connaissances

Question à la cantonade

Technique pédagogique, de l'activité de découverte, qui consiste à partir d'une évocation (mots, images, saynètes...) ou d'une question d'entrée, de faire s'exprimer les participants sur leurs connaissances

Responsable pédagogique

Personne désignée par l'autorité d'emploi ayant la responsabilité pleine et entière de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation. Il peut aussi être formateur

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques

Savoir-agir

Terme communément employé pour définir la mobilisation des habiletés, des connaissances et des attitudes afin de résoudre des situations plus ou moins complexes

Séquence pédagogique ou atelier pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique

Savoir-être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

Savoir-faire

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habileté pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de mise en situation...

Technique miroir

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face aux candidats qui exécutent simultanément les gestes

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques en répondant à une activité pédagogique : étude de cas, démonstration pratique

REFERENTIEL INTERNE

DE

FORMATION



1. But de la formation

L'Unité d'Enseignement de « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe » est **concomitante** à l'unité d'enseignement de « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur ».

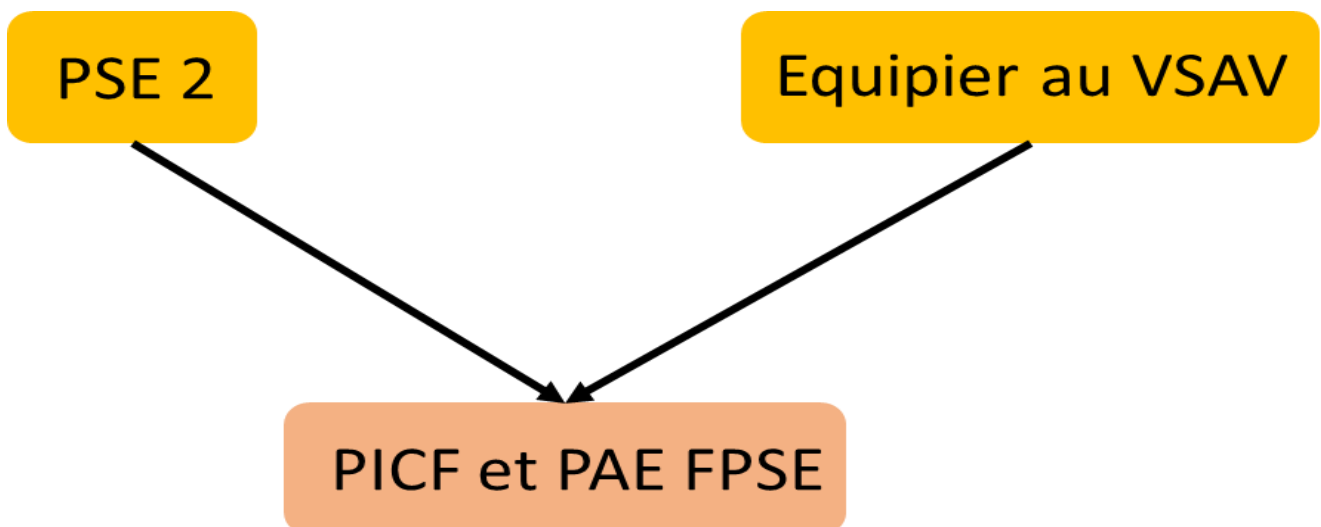
L'UE PAE FPSE a pour objectif de permettre au participant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises lors de l'UE PIC F, aux domaines des Gestes Qui Sauvent, des Premiers Secours Citoyen et des Premiers Secours en Équipe.

Les compétences de l'UE PIC F sont définies dans le point 1.2 du chapitre1 de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière de pédagogie de sécurité civile.

Les compétences de l'UE PAE FPSE sont définies dans le point 1.2 du chapitre1 de l'annexe 3 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière de pédagogie de sécurité civile.

Cette unité d'enseignement fait l'objet d'une formation continue conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié.

2. Conditions d'admission aux formation UE PIC F et UE PAE FPS



3. Les participants

3.1 Conditions d'admission

L'unité d'enseignement PIC F, l'unité d'enseignement PAE FPSE ainsi que sa formation continue sont accessibles à toute personne majeure sapeur-pompier du SDIS26.

Le participant doit être titulaire du certificat de compétences « Équipier-Secouriste » ou équivalent délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 juin 2024 à jour des obligations de formation continue

3.2 Nombre de participants

- PIC F : le nombre d'apprenants par session de formation est fixé entre 5 et 10 pour un responsable pédagogique.
Au-delà de 10, une nouvelle session de formation sera ouverte.
En deçà de 5, la formation ne pourra pas débuter ou devra être arrêtée.

- PAE FPSE :

Nombre d'apprenants	Formation initiale		Formation continue	
	6 à 12	13 à 18	6 à 12	13 à 18

4. **Durée de formation**

4.1 Unité d'enseignement PIC F : durée minimale de 21h

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessibles à distance en complément de la formation en présentiel.

4.2 Unité d'enseignement PAE FPS : durée minimale de 49h dont 2h de FOAD

Lorsque cette unité d'enseignement est réalisée concomitamment à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de premiers secours en équipe », les temps minimaux de formation s'additionnent

4.3 Formation Continue PAE FPS : durée minimale de 6h de face à face pédagogique (hors temps de pause, de déplacement et d'évaluation de formation)

5. **Mode de formation**

5.1 Formations Initiales

Les formations initiales PIC F et PAE FPSE sont dispensées en présentiel précédée d'une Formation Ouverte À Distance (FOAD) via l'espace numérique ENASIS du SDIS26.

5.2 FOAD

La formation en FOAD ne réduit pas le temps initial de formation en présentiel qui reste de soixante-dix heures.

Les compétences abordées en FOAD sont systématiquement revues et contextualisées en formation présentielle.

Les contenus liés à la compétence 10 « Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations » et à la compétence 11 « Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins » du chapitre 1 de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile sont abordés dans le cadre de l'UE de PIC F en distanciel via l'espace numérique ENASIS du SDIS26.

5.3 Formation continue

La formation continue PAE FPSE est dispensée en présentiel exclusivement.

6. Encadrement de la formation

6.1 Nombre de formateurs

Les formateurs de formateurs désignés pour encadrer la formation sont exclusivement dédiés à cette activité. La composition de l'équipe pédagogique est définie par le règlement formation du SDIS26 selon les tableaux ci-dessous

- PIC F

Nombre d'apprenants		5 à 10
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1
	Formateur(s)	1

Au-delà de 10 apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte.

En deçà de 5 apprenants, la formation ne peut débuter ou doit s'arrêter.

- PAE FPS et FC PAE FPS

	Formation initiale		Formation Continue	
	6 à 12	13 à 18	6 à 12	13 à 18
Nombre d'apprenants	6 à 12	13 à 18	6 à 12	13 à 18
Responsable pédagogique	1	1	1	1
Formateurs de formateurs	1	2	0	1
Équipe pédagogique	2	3	1	2

En deçà de 6 apprenants, une formation ne peut débuter ou doit s'arrêter.

Au-delà de 18 apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte.

6.2 Qualification des formateurs

Les membres de l'équipe pédagogique doivent être détenteur :

- Pour l'UE PIC F
 - o Du certificat de compétences Formateur de Formateurs
 - o De l'Unité d'Enseignement PIC F ou équivalente
 - o Inscrits sur liste d'aptitude pédagogique déclarée auprès du préfet de la Drôme

- Pour l'UE PAE FPS et FC PAE FPS
 - o Du certificat de compétences Formateur de Formateurs
 - o De l'Unité d'Enseignement PAE FPSE ou équivalente
 - o Inscrits sur liste d'aptitude pédagogique déclarée auprès du préfet de la Drôme

6.2 Responsable pédagogique

6.2.1 Rôle

Outre sa fonction de formateur, le responsable pédagogique (RP) est chargé :

- Du respect de la réglementation :
 - o S'assurer du respect de la mise en œuvre du référentiel interne de formation
 - o De respecter la législation en vigueur
 - o S'assurer du respect des règles d'hygiène.

- Dans le domaine de la gestion :
 - o De coordonner l'équipe pédagogique
 - o De respecter les procédures administratives en place au sein du SDIS 26.

- De l'administration :
 - o S'assurer de la présence des participants et des formateurs en faisant signer la fiche de présence générée par le logiciel de gestion de la formation du SDIS 26
 - o Remplir et faire signer la fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F
 - o Remplir et faire signer la fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F
 - o Remplir et faire signer la fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PAE FPSE
 - o Remplir et de faire signer la fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PAE FPSE.

- De l'évaluation :
 - o Organiser le contrôle des acquis des participants
 - o S'assurer du respect de la mise en œuvre du référentiel interne de formation et de certification
 - o Remplir et signer le procès-verbal de la formation lors de la formation continue.

- D'aviser le groupement formation sport du SDIS26 en cas de problème(s) grave(s) pendant la formation.

6.2.2 Qualification

- UE PIC F et UE PAE FPSE : l'un des formateurs, désigné comme RP, doit obligatoirement détenir l'UE de « Conception et Encadrement de Formation » (CEF) ou équivalente
- FC PAE FPSE : l'un des formateurs est désigné comme Responsable Pédagogique (RP).

7. Conditions d'archivage des documents

La réglementation française précise les règles d'archivage et de conservation des documents. Ces documents peuvent être archivés sous formes papier ou dématérialisée. L'ensemble des archives est stocké au Groupement Formation Sport du SDIS26.

Les documents suivants sont archivés pour une durée de 30 ans :

- Fiche de présence des participants et des formateurs
- Fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F
- Fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F
- Procès-verbal de la formation à l'UE PIC F
- Fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PAE FPSE
- Fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PAE FPSE
- Procès-verbal de la formation continue de l'UE PAE FPSE

8. Déclaration d'ouverture de formation

Le SDIS 26 fait une déclaration d'ouverture de formation, par voie électronique ou postale, et au moins 15 jours avant la date de début de la formation, au préfet du département, en précisant :

- l'adresse exacte du lieu de formation ;
- les horaires de formation ;
- le nombre de places ouvertes ;
- les identités et qualifications des personnes en charge de l'encadrement de la formation.

Au plus tard le premier jour de la formation, le SDIS26 transmet la copie des cartes d'identité ou des passeports des candidats, en cours de validité, au préfet de département.

9. Techniques pédagogiques

Le formateur de formateurs trouvera dans le livret des techniques pédagogiques du SDIS26 une description des différentes techniques pédagogiques à utiliser durant la formation.

Il commence l'animation d'une séquence pédagogique en annonçant le déroulement et la durée, ainsi qu'en indiquant l'objectif spécifique et sa finalité.

Dans ce début de séance, les participants écoutent attentivement le formateur.

Par la suite, en fonction des séquences pédagogiques déclinées dans le livret du formateur, il met en œuvre une ou plusieurs des techniques pédagogiques décrites.

Plus précisément, ces techniques permettent :

- D'animer une activité de découverte afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les futurs formateurs et celles qui restent à acquérir à l'aide des techniques pédagogiques telles que :
 - Le remue-méninge
 - La question à la cantonade
 - Le tour de table
 - Le travail de groupe

- D'animer des activités d'apprentissage visant à l'acquisition de savoirs et de savoir-faire pour les futurs formateurs à l'aide des techniques pédagogiques telles que :
 - L'exposé interactif
 - L'atelier de découverte
 - La discussion participative
 - L'atelier d'apprentissage
 - La démonstration pratique
 - L'atelier d'application

- D'animer des activités d'application permettant de mettre en situation les futurs formateurs à l'aide de la technique pédagogique de la mise en situation.

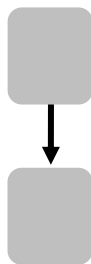
10. Logigramme de la formation

10.1 Présentation

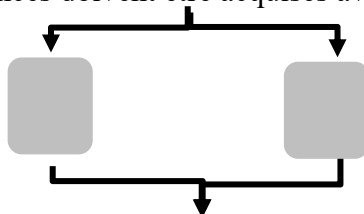
Le logigramme permet de définir les compétences d'entrées dans la formation qui ne nécessitent aucune compétence en prérequis.



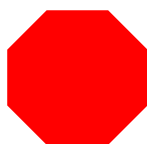
Il définit l'ordre d'enchaînement des compétences, en déterminant pour chaque compétence la ou les compétences pré-requises.



Il met en évidence les compétences pouvant être enseignées sans notion de prérequis entre elles. Néanmoins, les deux compétences doivent être acquises avant de passer à la suivante.



Il précise également la compétence de sortie de la formation qui nécessite l'ensemble des autres compétences en prérequis.



10.2 Substantifs des compétences à acquérir lors de la formation PIC F

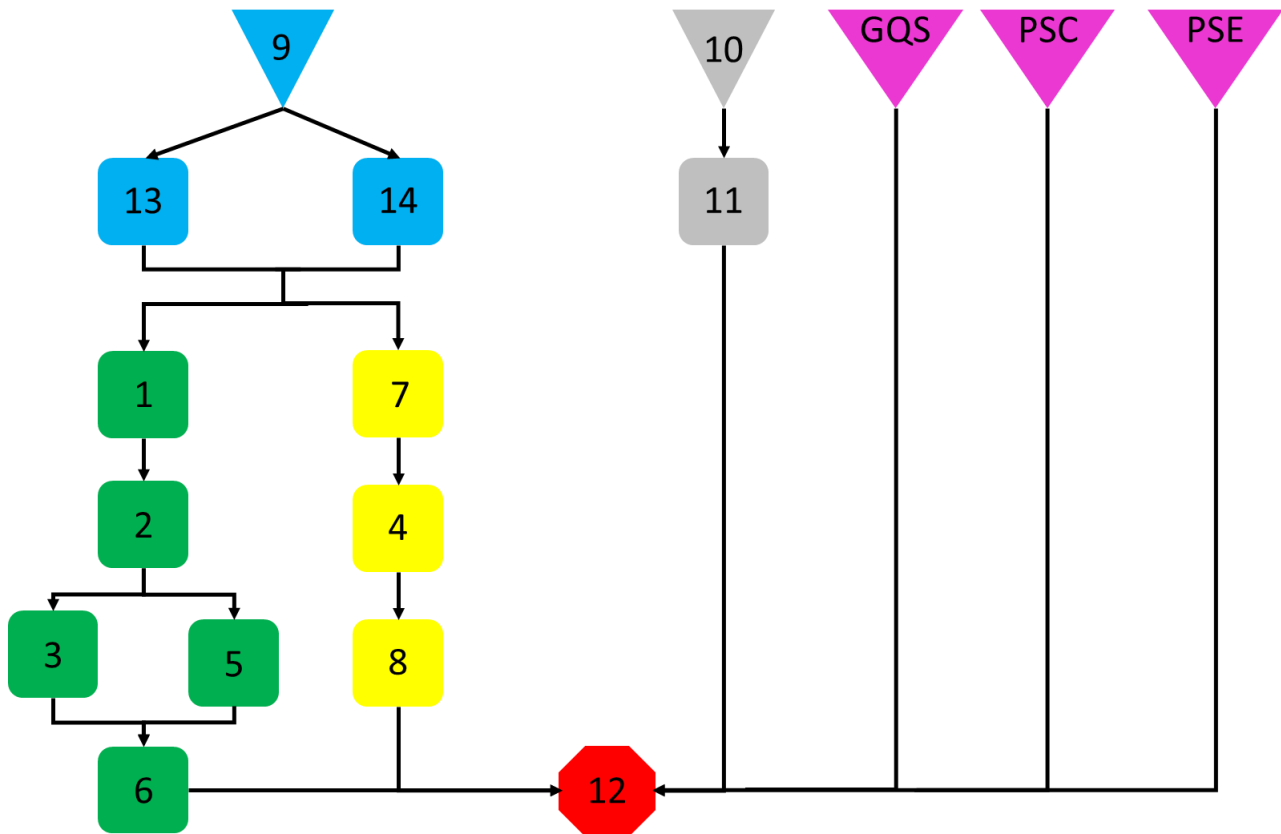
N°	Les substantifs des compétences à acquérir
1	Les activités de découverte
2	Apporter des connaissances structurées
3	La phase d'apprentissage
4	La mise en situation ou cas concret
5	Le travail de groupe
6	Le RIF
7	Les différentes évaluations et le RIC
8	L'auto-évaluation
9	Les règles de communication
10	Le contexte juridique
11	La mise en place d'une formation
12	Faciliter l'acquisition des compétences
13	Les différentes personnalités
14	Les outils et les supports pédagogiques

10.3 Logigramme

Le logigramme présente les différentes stratégies et parcours pédagogiques possibles lors de la formation concomitante des UE PIC F et PAE FPSE selon les couleurs suivantes :

- **BLEU** : compétences concernant la pédagogie générale
- **GRIS** : compétences en lien avec le contexte juridique et les règles établies par l'autorité d'emploi
- **VIOLET** : compétences en lien avec la maîtrise des procédures et des techniques relatives aux GQS, au PSC et au PSE
- **JAUNE** : compétences en lien avec l'activité d'application et les évaluations
- **VERT** : compétences en lien avec les activités de découverte et d'apprentissage
- **ROUGE** : compétence en lien avec la contextualisation des procédures et techniques relatives GQS, au PSC et au PSE

Ce logigramme fixe aux équipes pédagogiques en charge de l'élaboration du scénario pédagogique ou conducteur de formation, les différents parcours pédagogiques possibles afin de faire acquérir et contextualiser aux participants l'ensemble des quatorze compétences liées à l'UE PIC F et les six compétences liées à l'UE PAE FPSE.



11. Chronogramme de la formation aux UE PIC F et PAE FPSE

Les formations UE PIC F et PAE FPSE sont concomitantes.

La durée minimale de la formation est de soixante-dix heures de face-à-face pédagogique, hors FOAD, temps de pause, déplacements et évaluation de la formation.

Le chronogramme fixe, pour chaque compétence de l'UE PIC F contextualisée à la PAE FPSE, la durée d'enseignement minimale.

Le programme et le scénario pédagogique ou conducteur de formation, écrits par chaque équipe pédagogique, préciseront pour chaque compétence la durée et la place dans l'organisation de la formation en lien avec le logigramme.

Il est de la responsabilité des équipes pédagogiques en charge de l'action de formation d'adapter les durées d'acquisition des séquences en fonction des savoirs antérieurs des participants, sans sortir des limites fixées par le présent chronogramme.

N° et substantifs des compétences contextualisées		DUREE
1	Les activités de découverte	5 h 00
2.1	Utilisation des supports pédagogiques	1 h 30
2.2	Les activités d'apprentissage du savoir	5 h 00
2.3	Les activités d'apprentissage du savoir-faire	6 h 00
3	La phase d'apprentissage	5 h 00
4	La mise en situation ou cas concret	6 h 00
5	Le travail de groupe	2 h 30
6	Le référentiel interne de formation	2 h 00
7	Les différentes évaluations et le RIC	3 h 00
8	L'auto-évaluation	2 h 00
9	Les règles de communication	2 h 30
10	Le contexte juridique	1 h 00
11	La mise en place de la formation	1 h 00
12	Faciliter l'acquisition des savoirs	23 h 00
13	Les différentes personnalités	1 h 30
14	Les outils de communication et les supports pédagogiques	3 h 00

12. Programme de la formation continue

Le programme annuel et la durée de la formation continue sont fixés par une circulaire du ministre chargé de la sécurité civile.

13. Principes pédagogiques

Le RIF PIC F et PAE FPSE est basé sur l'acquisition des quatorze compétences de l'UE PIC F et leur contextualisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS), aux Premiers Secours Citoyen (PSC) et aux Premiers Secours en Équipe (PSE1 et PSE2).

Afin de pouvoir guider l'équipe pédagogique en charge de l'encadrement de la formation, des fiches pédagogiques abordant chaque compétence ont été établies.

Elles ne constituent en aucun cas un scénario pédagogique ou conducteur de formation, mais précisent :

- L'énoncé complet de chaque compétence ;
- Pour chaque compétence, un énoncé simplifié appelé aussi substantif ;
- Le ou les nouveaux savoir(s) et/ou savoir-faire associés à la compétence qui doivent être abordés ;
- Les balises ou les limites associées qui devront être enseignées pour chaque savoir ;
- Les activités d'application imposées afin de garantir des apports de connaissances théoriques, mais aussi de la mise en application pratique.

Ces fiches pédagogiques, identifiées par le même numéro que les compétences qu'elles abordent, sont présentées dans le chapitre 14 dans un ordre numérique qui ne correspond en aucun cas au logigramme de la formation.

14. Livret du formateur de formateurs

Le livret du formateur de formateurs validé et actualisé par le groupement formation sport du SDIS26, est à la disposition des équipes pédagogiques sur la plateforme ENASIS du SDIS26.

Il est le guide indispensable pour accompagner les formateurs de formateurs.

Ce document propose, entre autres, pour chaque séquence :

- L'objectif de la séquence ;
- Sa durée ;
- Les techniques pédagogiques ;
- Le matériel pédagogique ;
- Les points importants ;
- Les références techniques ;
- ...

15. Fiches pédagogiques de l'UE PIC F

Fiche pédagogique n° 1

<p>Compétence 1 : Être capable d'évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les participants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.</p>			
<p>Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Les activités de découverte</p>			
<p>Durée d'apprentissage envisagée : conforme au chronogramme 5 h 00</p>			
<p>Position de la compétence : Conforme au logigramme.</p>			
Savoir et /ou savoir-faire associés à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
<p>Connaître les différentes techniques pédagogiques permettant de mettre en œuvre une activité de découverte</p>	<p>Objectif d'une activité de découverte</p> <p>Intérêt et structure des différentes techniques pédagogiques décrites dans le référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26</p>	<p>Restitution, d'au moins deux techniques pédagogiques extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26</p> <p>Restitution, par chaque participant, d'au moins une activité de découverte extraite d'un des scénarii pédagogiques du SDIS 26</p>	<p>Respect des points clés de la technique pédagogique utilisée</p> <p>Utilisation de support pédagogique adapté</p>

Fiche pédagogique n° 2.1

Compétence 2.1 : Être capable d'apporter des connaissances structurées en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des participants et la construction des savoirs.

Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Utiliser un support pédagogique

Durée d'apprentissage envisagée : conforme au chronogramme 1 h 30

Position de la compétence : Conforme au logigramme

Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Connaître les règles d'utilisation des supports pédagogiques	Présentation des supports pédagogiques du SDIS 26 Les règles d'utilisation	Mise en œuvre à l'issue de cette séquence lors de chaque restitution durant la formation	Respect des points clés liés à l'utilisation des supports pédagogiques

Fiche pédagogique n° 2.2

Compétence 2.2 : Être capable d'apporter des connaissances structurées en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des participants.

Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Les activités d'apprentissage de savoir

Durée d'apprentissage envisagée : conforme au chronogramme 5 h 00

Position de la compétence : Conforme au logigramme

Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Connaître les différentes techniques pédagogiques permettant de mettre en œuvre une activité d'apprentissage de savoir	<p>Objectif d'une activité d'apprentissage</p> <p>Intérêt pédagogique et structure des différentes techniques décrites dans le référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26</p>	<p>Restitution d'au moins trois techniques pédagogiques extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26</p> <p>Restitution d'au moins trois séquences extraites d'une des scénarii pédagogiques du SDIS 26</p>	Respect des points clés de la technique pédagogique

Fiche pédagogique n° 2.3

Compétence 2.3 : Être capable d'apporter des connaissances structurées en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des participants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et la maîtrise de l'usage de matériels.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Les activités d'apprentissage de savoir-faire			
Durée d'apprentissage envisagée : conforme au chronogramme 6 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Connaître les différentes techniques pédagogiques permettant de mettre en œuvre une activité d'apprentissage au moyen d'une démonstration	Intérêt pédagogique et structure des différentes démonstrations pratiques décrites dans le référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26	Restitution, d'au moins deux démonstrations différentes extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26 Restitution, par chaque participant , d'au moins : - une Démonstration Pratique - une Démonstration Pratique Dirigée extraites d'un des scénarii pédagogiques du SDIS 26	Respect des points clés de la technique pédagogique

Fiche pédagogique n° 3

Compétence 3 : Être capable d'organiser l'apprentissage des participants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : La phase d'apprentissage			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 5 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Connaître les différentes techniques pédagogiques pour animer un atelier d'apprentissage	<p>Objectif de l'atelier d'apprentissage</p> <p>Les différentes organisations possibles de l'atelier d'apprentissage (intérêts, avantages et contraintes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - monoposte ; - multiposte ; - multi-intervenants 	<p>Animation, par chaque participant, d'au moins deux ateliers d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'un en multiposte ; - l'autre en multi-intervenants. 	<p>Respect des points clés de la technique pédagogique</p> <p>Analyse des prestations et corrections adaptées</p>

Fiche pédagogique n° 4

Compétence 4 : Être capable de placer les participants dans une situation proche de la réalité en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre au participant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : La mise en situation ou cas concret			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 6 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Concevoir une simulation adaptée aux objectifs d'évaluation	Finalité (évaluer un participant pour adapter sa formation) Principes (mettre en place une situation la plus réaliste possible) Caractéristiques (simplicité, crédibilité, absence de risques pour les participants)	Conception et présentation d'au moins six projets de simulation Discussion, débat, adaptation des simulations prévues	Respect des critères de conception du cas concret ou de la mise en situation
Préparation et réalisation d'une simulation adaptée aux objectifs d'évaluation	Mise en œuvre des simulations. (Préparation du matériel, maquillage, choix des participants et des consignes, rôle et place des participants observateurs...)	Réaliser les six simulations précédentes	Respect des critères du cas concret ou de la mise en situation Respect de la gestion de groupe et de l'espace
L'évaluation formative lors de la simulation	Mise en œuvre de l'évaluation formative	Réaliser une évaluation formative à partir des six simulations précédentes	Respect des critères d'évaluation formative du cas concret ou de la mise en situation Respect de la gestion de groupe et de l'espace

Fiche pédagogique n° 5

Compétence 5 : Être capable de placer le participant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Le travail de groupe			
Durée d'apprentissage envisagée : conforme au chronogramme 2 h 30			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
L'intérêt pédagogique du travail en groupe	<p>Taille d'un groupe de travail</p> <p>Favoriser l'échange, le questionnement, l'autonomie</p> <p>Le principe et le déroulement du travail en sous-groupe</p>	<p>Chaque participant sera responsable du travail d'un sous-groupe, lors d'entraînements quotidiens sur les gestes de secours en GQS, PSC, PSE1 et PSE2</p>	<p>Gestion de l'espace et du groupe</p> <p>Respect des points clés de la technique du travail de groupe</p>

Fiche pédagogique n° 6

Compétence 6 : Être capable de suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par le participant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : le référentiel interne de formation			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 2 h 00,			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Être capable, d'utiliser et de suivre un Référentiel Interne de Formation et un scénario pédagogique pour mettre en œuvre une action de formation	Rôle, utilité et nécessité de respecter le RIF Découverte, appropriation du RIF GQS, PSC, PSE1 et PSE2 du SDIS 26 Découverte et appropriation des scénarios pédagogiques dans le domaine des premiers secours en service au SDIS 26	Appropriation du RIF GQS, PSC, PSE1 et PSE2 et des scénarii pédagogiques en service au sein du SDIS 26	Conformité au Référentiel Interne de Formation et aux scénarios pédagogiques

Fiche pédagogique n° 7

Compétence 7 : Être capable d'évaluer le participant en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau atteint de l'objectif ou pour décider de sa certification.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : les différentes évaluations et le RIC			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme entre 3 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Connaître les différents types d'évaluation et leur finalité	Définition de l'évaluation. (Notion d'objectif, critères d'évaluation, indicateurs...) Les différents types d'évaluation : ✓ Diagnostique ; ✓ Formative ; ✓ Sommative ; ✓ Certificative ; ✓ De fin de formation	Découverte des différentes évaluations utilisées en formation	Respect des principes de chaque type d'évaluation
Connaître l'évaluation diagnostique	Mise en évidence de l'importance de ce type d'évaluation en début de formation afin d'adapter les contenus si nécessaire	Découverte des outils d'évaluation diagnostique du SDIS 26	Respect des items d'évaluations Grille d'évaluation formative correctement utilisée
Connaître les principes de l'évaluation formative	Évaluation formative Mise en évidence de l'importance de ce type d'évaluation dans la formation (Le participant est acteur de sa formation)	Application dans la compétence 4	Respect des items d'évaluations Grille d'évaluation formative correctement utilisée Analyse des prestations et corrections adaptées

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Pédagogie Initiale Commune de Formateur - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux 1^{er} Secours

<p>Savoir utiliser les différents outils d'évaluation sommative</p>	<p>Évaluation sommative Les RIC GQS, PSC, PSE1 et PSE2. Présentation des outils d'évaluation utilisés au SDIS 26</p>	<p>Découverte des grilles d'évaluation sommative Utilisation de grilles d'évaluation pré remplies</p>	<p>Grille d'évaluation sommative correctement utilisée</p>
<p>Savoir utiliser les différents outils d'évaluation certificative</p>	<p>Évaluation certificative Présentation des outils d'évaluation utilisés au SDIS 26 La prise de décision de certification.</p>	<p>Découverte des grilles d'évaluation certificative Utilisation de grilles d'évaluation pré remplies</p>	<p>Grille d'évaluation certificative correctement utilisée</p>
<p>Savoir utiliser les différents outils d'évaluation de fin de formation</p>	<p>Évaluation de fin de formation Présentation des outils d'évaluation utilisés au SDIS 26 Faire évoluer son action de formation par rapport aux résultats de l'évaluation de formation</p>	<p>Découverte des outils d'évaluation de la formation Utilisation de grilles d'évaluation pré remplies</p>	<p>Outil d'évaluation de fin de formation correctement analysé</p>

Fiche pédagogique N° 8

Compétence 8 : Être capable de s'autoévaluer dans son rôle de formateur en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : l'auto-évaluation			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 2 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Principe et intérêt de l'autoévaluation du formateur	<p>Définition de l'autoévaluation</p> <p>Moyens de mise en œuvre de l'autoévaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation de formation ; - point individuel de formation ; - suivi quotidien de la progression 	S'autoévaluer à l'issue des restitutions des différentes séquences	S'autoévaluer de façon pertinente sur ses prestations en tant que formateur

Fiche pédagogique N° 9

Compétence 9 : Être capable d'établir une communication dans le cadre de la formation en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les participants et favoriser leurs apprentissages.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : les règles de communication			
Durée d'apprentissage envisagée : conforme au chronogramme 2 h 30			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Les règles de la communication	<p>Les systèmes de perception et de représentation individuelle</p> <p>Les différents canaux de la communication</p> <p>Les conditions favorisant la communication</p>	Mise en œuvre à l'issue de cette séquence dans la suite de la formation	Respect des règles de communication dans le cadre d'une formation
Les conditions d'apprentissage de l'adulte	<p>Les sept conditions d'apprentissage de l'adulte</p> <p>Notions de chronobiologie lors de l'apprentissage</p> <p>Le cycle ternaire : découverte, apprentissage, application</p>		

Fiche pédagogique N° 10

Compétence 10 : Être capable d'adapter sa posture en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Le contexte juridique			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 1 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
S'adapter aux différents publics	Sapeurs-pompiers Jeunes sapeurs-pompiers Grand public (adultes, en fonction de la catégorie socioprofessionnelle)	Mise en œuvre dans la formation	Compétence du formateur d'adapter la conduite de sa formation en respectant la réglementation
Gérer les aléas pendant et avant la formation	Courte absence au cours de la formation ; Contraintes logistiques ; Difficultés d'acquisition dans le groupe ; Formation en extérieur Aléa climatique		

Fiche pédagogique N° 11

Compétence 11 : Être capable de gérer la mise en place d'une formation en respectant le cadre juridique, les procédures particulières de l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : La mise en place de la formation			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 1 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme.			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Identifier le cadre juridique Identifier les aspects administratifs Respecter les procédures propres de l'autorité d'emploi Identifier les aspects logistiques	<ul style="list-style-type: none"> - arrêtés ; - circulaires ; - habilitations ; - procès-verbaux ; - règles d'archivages des documents administratifs ; - documents juridiques ; - documents administratifs ; - règles internes de l'autorité d'emploi ; - règlements internes de sécurité 	Mise en œuvre à l'issue de cette séquence dans la suite de la formation	Connaissance des différentes réglementations et pertinence des réponses données

Fiche pédagogique N° 12

Compétence 12 : Être capable de faciliter l'acquisition des savoirs en plaçant le groupe dans une situation respectant les conditions d'apprentissage chez l'adulte.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Animer une séquence de formation			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 23 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Animer une partie d'une action de formation	Mise en place d'une activité de découverte et d'apprentissage Mise en place d'une activité d'application	Mise en situation dans les domaines des Gestes qui Sauvent (GQS), de Premiers Secours Citoyen (PSC) et aux Premiers Secours en Équipe (PSE1 et PSE2) Préparation et restitution d'au moins six séquences de formation par participant	Respect des règles de gestion d'un groupe de participants

Fiche pédagogique N° 13

Compétence 13 : Être capable de gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : les différentes personnalités			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 1 h 30			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Repérer et gérer les différentes personnalités	<p>Connaître les personnalités types.</p> <p>Les identifier au sein du groupe.</p> <p>Les gérer</p>	Mise en œuvre à l'issue de cette séquence dans la suite de la formation	Gestion correcte des attitudes et comportements des participants
Gérer les conflits	<p>Au sein du groupe</p> <p>Entre le groupe des participants et les formateurs (comportement et gestion)</p> <p>Entre un participant et un formateur</p>		

Fiche pédagogique N° 14

Compétence 14 : Être capable d'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés en respectant les règles d'utilisation des outils, les critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : les outils de communication et les supports pédagogiques			
Durée d'apprentissage envisagée : Conforme au chronogramme 3 h 00			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Utiliser les différents outils de communication	Liste de différents outils de communication Avantages et inconvénients de chacun Quand, comment et pourquoi les utiliser au cours de la formation	Mise en œuvre à l'issue de cette séquence dans la suite de la formation	Respect des points clefs d'utilisation des différents outils pédagogiques Respect des critères d'élaboration du support pédagogique
Créer des supports pédagogiques	Les règles de création : - des images projetées ; - des objets de simulation en taille réelle ou miniature		

16. Fiches pédagogiques de l'UE PAE FPSE

Fiche pédagogique n° 1

Compétence 1 : Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Former aux gestes qui sauvent			
Durée d'apprentissage envisagée : concomitante avec la formation PICF			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Dispenser une partie de l'action de formation	Contextualisation des 14 compétences de la PICF Connaissance des recommandations GQS	Mise en situation à partir des techniques pédagogiques extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26	Respect des points clés des techniques pédagogiques utilisées Respect des recommandations GQS

Fiche pédagogique n° 2

Compétence 2 : Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen ».			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Former et évaluer dans le cadre du PSC			
Durée d'apprentissage envisagée : concomitante avec la formation PICF			
Position de la compétence : Conforme au logigramme.			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Dispenser la formation PSC	Contextualisation des compétences de la PICF associées Connaissance des recommandations PSC	Mise en situation à partir des techniques pédagogiques extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26	Respect des points clés des techniques pédagogiques utilisées Respect des recommandations PSC
Évaluer une mise en situation	Contextualisation des compétences de la PICF associées Mise en place d'une activité d'application Connaissance des recommandations PSC	Mise en place d'une évaluation formative dans le domaine des Premiers Secours Citoyen (PSC)	Respect des concepts d'évaluation Respect des recommandations PSC

Fiche pédagogique n° 3

Compétence 3 : Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 »			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Former et évaluer dans le cadre du PSE1			
Durée d'apprentissage envisagée : concomitante avec la formation PICF			
Position de la compétence : Conforme au logigramme.			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Dispenser la formation PSE 1	Contextualisation des compétences de la PICF associées Connaissance des recommandations PSE	Mise en situation à partir des techniques pédagogiques extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26	Respect des points clés des techniques pédagogiques utilisées Respect des recommandations PSE
Évaluer une mise en situation	Contextualisation des compétences de la PICF associées Mise en place d'une activité d'application Connaissance des recommandations PSE	Mise en place d'une évaluation formative dans le domaine des Premiers Secours en Équipe (PSE)	Respect des concepts d'évaluation Respect des recommandations PSE

Fiche pédagogique n° 4

Compétence 4 : Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 »			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Former et évaluer dans le cadre du PSE2			
Durée d'apprentissage envisagée : concomitante avec la formation PICF			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Dispenser la formation PSE 2	Contextualisation des compétences de la PICF associées Connaissance des recommandations PSE	Mise en situation à partir des techniques pédagogiques extraites du référentiel pédagogique du formateur du SDIS 26	Respect des points clés des techniques pédagogiques utilisées Respect des recommandations PSE
Évaluer une mise en situation	Contextualisation des compétences de la PICF Mise en place d'une activité d'application Connaissance des recommandations PSE	Mise en place d'une évaluation formative dans le domaine des Premiers Secours en Équipe (PSE)	Respect des concepts d'évaluation Respect des recommandations PSE

Fiche pédagogique n° 5

Compétence 5 : Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « citoyen sauveteur » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.

Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Maîtriser les techniques et procédures du PSC

Durée d'apprentissage envisagée : concomitante avec la formation PICF

Position de la compétence : Conforme au logigramme

Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Dispenser la formation PSC	Connaissance des recommandations PSC	Mise en situation	Maîtrise des techniques PSC
Dispenser la formation PSC	Connaissance des recommandations PSC	Mise en situation	Maîtrise des procédures PSC

Fiche pédagogique n° 6

Compétence 6 : Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « premiers secours en équipe » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.			
Énoncé simplifié de la compétence ou substantif : Maîtriser les techniques et procédures du PSE			
Durée d'apprentissage envisagée : concomitante avec la formation PICF			
Position de la compétence : Conforme au logigramme			
Savoir et /ou savoir-faire associé(s) à la compétence	Balises ou limites du savoir et/ou savoir-faire associés	Activités d'application	Critères de performance
Dispenser la formation PSE	Connaissance des recommandations PSE	Mise en situation	Maîtrise des techniques PSE
Dispenser la formation PSE	Connaissance des recommandations PSE	Mise en situation	Maîtrise des procédures PSE

REFERENTIEL INTERNE

DE CERTIFICATION



17. Évaluation formative

17.1 But

L'évaluation formative a pour objet d'informer le participant, puis le formateur, du degré d'atteinte des compétences attendues.

En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte des attentes spécifiques et, par conséquent, le degré de progression du participant.

Elle a une fonction de régulation pédagogique, en permettant au participant et au formateur de faire le point pendant l'action d'apprentissage.

Une évaluation formative bien conçue permet au participant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses dépassements, de ses progrès et de ses réussites.

17.2 Application à la formation

L'évaluation formative dans le cadre de l'enseignement des UE PIC F et PAE FPSE peut revêtir différentes formes, du fait qu'elle s'inscrit dans une formation à pédagogie active :

- Le raisonnement à haute voix du participant est une des techniques qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme.
- La capacité d'une personne à expliquer et justifier ce qu'elle vient de faire permet de développer ses capacités d'auto-évaluation, de prise de conscience de l'erreur.

Pour le formateur, cela permet de repérer la logique de raisonnement, de repérer la cause de l'erreur, d'y remédier et de s'assurer que la connaissance est stabilisée.

18. Certification de l'UE PIC F

L'acquisition des compétences relatives à l'UE PIC F est sanctionnée par la délivrance de l'attestation de formation de « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » conforme au modèle de la DGSCGC.

Les modalités d'évaluation s'appuient sur des critères connus du participant et conforme au référentiel interne de certification.

Pour se faire, l'équipe pédagogique, en plus des outils d'évaluation formative, doit assurer le suivi de ses évaluations au moyen des documents suivants :

- Le tableau récapitulatif des critères de performance et des conditions de validation des compétences de l'UE PIC F ;
- La fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F ;
- La fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F.

19. Tableau récapitulatif des critères de performances et des conditions de validation des compétences de l'UE PIC F

Le tableau récapitulatif détermine pour chaque compétence :

- Le principe de validation ;
- Les critères de performance ;
- La condition de validation ;
- Le nombre de mises en situation minimum.

Il est la référence à suivre pour déterminer l'acquisition des compétences notifiées dans le document.

Condition de validation de la compétence :

- A : Maîtrisée ;
- B : Acquis ;
- C : En cours d'acquisition ;
- D : Non acquise.

Pour que la compétence soit validée, le participant doit avoir atteint au moins une fois la condition de validation de la compétence, définie dans le tableau suivant.

Cette condition de validation de la compétence doit être atteinte au travers du nombre de prestations définies dans la dernière colonne du tableau.

N°	Compétences PIC F	Savoirs	Principe de validation	Critères de performances	Condition de validation	Nombre de mise en situation minimum
1	Être capable d'évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les participants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.	Les activités de découverte	Lors de mise en situation en utilisant un support pédagogique	Respect des points clés de la technique pédagogique utilisée Support pédagogique adapté	B	Lors de 4 mises en situation
2	Être capable d'apporter des connaissances structurées :					
2.1	En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des participants et la construction des savoirs.	Utilisation de supports pédagogiques. Illustration de situation.	En utilisant, lors de mise en situation, les supports pédagogiques à disposition	Respect des points clés de l'utilisation des supports pédagogiques	A	Lors de 4 mises en situation

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Pédagogie Initiale Commune de Formateur - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux 1^{er} Secours

2.2	En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des participants.	Les différents exposés.	Lors de mise en situation en animant des techniques d'apprentissage de savoir	Respect des points clés de la technique pédagogique	A	Lors de 4 mises en situation
2.3	Être capable d'apporter des connaissances structurées en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des participants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et la maîtrise de l'usage de matériels.	Les différentes démonstrations	Lors de mise en situation en animant une des techniques d'apprentissage de savoir-faire	Respect des points clés de la technique pédagogique	B	Lors de 4 mises en situation
3	Être capable d'organiser l'apprentissage des participants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	Phase d'apprentissage du geste.	En animant, lors de mise en situation, une phase d'apprentissage face à au moins 5 participants	Respect des points clés de la technique pédagogique Analyse des prestations et corrections adaptées	B	Lors 2 mises en situation
4	Être capable de placer les participants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'participant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.	Mises en situation, cas concrets.	En animant une mise en situation face à un groupe de participants	Respect des critères du cas concret ou de la mise en situation Respect de la gestion de groupe et de l'espace	A	Lors de 4 mises en situation
5	Être capable de placer le participant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	Travail en sous-groupe	En faisant respecter les conditions de réalisation de la fiche d'activité	Gestion de l'espace et du groupe Respect des points clés de la technique du travail de groupe	B	Lors de 2 mises en situation

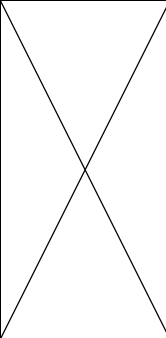
REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Pédagogie Initiale Commune de Formateur - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux 1^{er} Secours

6	Être capable de suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'participant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	Utilisation de documents pédagogiques et officiels Respect des textes réglementaires	En animant une séquence pédagogique tout au long de la formation	Conformité au Référentiel Interne de Formation et aux scénarios pédagogiques	B	Lors des mises en situation
7	Être capable d'évaluer l'participant en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents pour lui permettre de se situer dans la formation pour mesurer le niveau atteint de l'objectif ou pour décider de sa certification.	Les évaluations.	Utilisation pertinente des outils d'évaluation lors de mises en situation. Analyse des prestations	Respect des items d'évaluation Grille d'évaluation pertinente et correctement utilisée Analyse des prestations et corrections adaptées	B	Lors de 4 mises en situation
8	Être capable de s'autoévaluer dans son rôle de formateur en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.	Remise en question	Au cours des auto-évaluations accompagnées	S'autoévaluer de façon pertinente sur ses prestations en tant que formateur	B	Lors des mises en situation
9	Être capable d'établir une communication dans le cadre de la formation en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les participants et favoriser leurs apprentissages.	Les règles de communication	En animant une séquence pédagogique tout au long de la formation	Respect des règles de communication dans le cadre d'une formation	B	Lors des mises en situation
10	Être capable d'adapter sa posture en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.	La réglementation nationale et interne à la structure	Lors d'un QCM en ligne	Compétence du formateur d'adapter la conduite de sa formation en respectant la réglementation	A si > 80 % de réussite B si 80 % de réussite	

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Pédagogie Initiale Commune de Formateur - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux 1^{er} Secours

11	Être capable de gérer la mise en place d'une formation en respectant le cadre juridique, les procédures particulières de l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.	Organisation de la formation	Lors d'un QCM en ligne	Connaissance des réglementations et pertinence des réponses données	A si > 80 % de réussite B si 80 % de réussite	
12	Être capable de faciliter l'acquisition des savoirs en plaçant le groupe dans une situation respectant les conditions d'apprentissage chez l'adulte.	Gestion de l'espace et du groupe	En animant une séquence pédagogique tout au long de la formation	Respect des règles de gestion d'un groupe de participants	B	Lors des mises en situation
13	Être capable de gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	Gestion et dynamique de groupe	En animant une séquence pédagogique tout au long de la formation	Gestion correcte des comportements et attitudes des participants	B	Lors des mises en situation
14	Être capable d'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	Conception et utilisation d'outils et de supports pédagogique	En animant une séquence pédagogique tout au long de la formation	Respect des points clefs d'utilisation des différents outils pédagogiques Respect des critères d'élaboration du support pédagogique	B	Lors des mises en situation

20. Fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F

L'équipe pédagogique organise des MSP pour évaluer le participant sur les compétences de la formation.

Le report de cette évaluation se fera sur la fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F (annexe 2) du participant.

Elle permet à l'équipe pédagogique de reporter durant toute la formation le suivi journalier des évaluations du participant.

21. Évaluation écrite : le questionnaire à choix multiples - QCM

L'évaluation à l'unité d'enseignement initiale comprend une épreuve écrite qui doit être réalisée par chaque participant et de manière individuelle.

Elle permettra de valider les compétences suivantes :

- « Être capable d'adapter sa posture en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations » ;
- « Être capable de gérer la mise en place d'une formation en respectant le cadre juridique, les procédures particulières de l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins ».

Le questionnaire, à l'initiative du SDIS 26, comporte des questions portant sur l'ensemble des connaissances nécessaires à un participant pour l'obtention de la compétence.

L'évaluation écrite s'effectue en ligne via l'espace numérique de formation du SDIS26.

En tout état de cause, 80% de réussite est requis pour valider la compétence.

Un participant n'ayant pas satisfait aux exigences, se verra offrir la possibilité de réaliser un questionnaire à choix multiples de rattrapage avant la fin de la formation.

Le report de cette évaluation se fera sur la fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences de l'UE PIC F (annexe 3) de chaque participant.

22. Fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F

Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation.

La fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F (annexe 2) permet un avis de l'équipe pédagogique sur l'acquisition des quatorze compétences de l'UE PIC F lors de la formation

L'avis de l'équipe pédagogique est signifié par la mention « **FAVORABLE** » ou « **DEFAVORABLE** ».

La mention « **DEFAVORABLE** » doit obligatoirement faire l'objet d'une justification dans la partie observation.

23. Certification de l'UE PIC F

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à l'évaluation sommative, atteste de l'acquisition, par le participant, des connaissances relatives aux quatorze compétences du chapitre 1 de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile.

Conformément au règlement de formation du SDIS 26, un jury de certification est chargé, après délibération de déclarer **APTE** ou **INAPTE** le participant.

Pour délibérer le jury de certification s'appuie sur le dossier individuel du participant qui comprend deux documents :

- La fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F ;
- La fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F.

Pour les besoins de certification, un procès-verbal ; conforme au point 1.1 de l'annexe 1 de la circulaire du 15 décembre 2024 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des certificats de compétences et attestations relatifs aux unités d'enseignement de sécurité civile ; généré par le groupement formation sport du SDIS 26, synthétise les résultats.

Au vu du procès-verbal, le SDIS 26 délivre l'attestation de « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur ».

24. Attestation de formation PIC F

L'attestation de formation PIC F (annexe 4) est conforme au modèle établi et diffusé annuellement par le ministre chargé de la Sécurité Civile.

Elle est signée par le Directeur Départemental du SDIS26.

25. Tableau récapitulatif des critères de performance et des conditions de validation des compétences de la PAE FPS

Le tableau récapitulatif détermine pour chaque compétence :

- Le principe de validation ;
- Les critères de performance ;
- Les conditions de validation ;
- Le nombre de mises en situation.

Il est la référence à suivre pour déterminer l'acquisition des compétences notifiées dans le document.

Condition de validation de la compétence :

- A : Maîtrisée ;
- B : Acquisée ;
- C : En cours d'acquisition ;
- D : Non acquise.

Pour que la compétence soit acquise, le participant doit avoir atteint au moins une fois la condition de validation de la compétence, définie dans le tableau suivant.

Cette condition de validation de la compétence doit être atteinte au travers du nombre de prestations définies dans la dernière colonne du tableau.

N°	Compétences PAE FPSE	Savoirs	Principe de validation	Critères de performances	Condition de validation	Nombre de mise en situation minimum
1	Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».	Contextualisation de 14 compétences de la formation PICF	En animant une séquence pédagogique tout au long de la formation	Respect des contenus pratiques et théoriques	B	Lors de 2 mises en situation
2	Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen ».	Contextualisation des 14 compétences de la formation PICF	En animant une séquence pédagogique En animant et évaluant une mise en situation face à un groupe d'participants	Respect des contenus pratiques et théoriques Respect des concepts d'évaluation	B	Lors de 3 mises en situation
3	Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 ».	Contextualisation des 14 compétences de la formation PICF.	En animant une séquence pédagogique En animant et évaluant une mise en situation face à un groupe de participants	Respect des contenus pratiques et théoriques Respect des concepts d'évaluation	A	Lors de 4 mises en situation
4	Dispenser et évaluer les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».	Contextualisation des 14 compétences de la formation PICF.	En animant une séquence pédagogique En animant et évaluant une mise en situation face à un groupe de participants	Respect des contenus pratiques et théoriques Respect des concepts d'évaluation	B	Lors de 4 mises en situation

5	Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « Citoyen sauveteur » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.	Maîtriser les techniques et procédures	En animant une séquence pédagogique	Respect des points clefs des gestes techniques Respect des procédures	A	Lors de 3 mises en situation
6	Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « premiers secours en équipe » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.	Maîtriser les techniques et procédures	En animant une séquence pédagogique	Respect des points clefs des gestes techniques Respect des procédures	A	Lors de 8 mises en situation

26. Fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PAE FPSE

L'équipe pédagogique organise des MSP pour évaluer le participant sur les compétences de la formation.

Le report de cette évaluation se fera sur la fiche individuelle de suivi des compétences de l'UE PAE FPSE (annexe 4) de chaque participant.

Elle permet à l'équipe pédagogique de reporter durant toute la formation le suivi journalier des évaluations du participant.

27. La fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PAE FPSE

Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation.

La fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences de l'UE PAE FPSE (annexe 5) permet un avis de l'équipe pédagogique sur l'acquisition des compétences de l'UE PAE FPSE et l'aptitude du participant à contextualiser les quatorze compétences acquises lors de la formation PIC F en :

- Dispensant les enseignements pratiques et théoriques de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent » ;
- Dispensant et évaluant les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « Premiers secours citoyen » ;
- Dispensant et évaluant les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Dispensant et évaluant les enseignements pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Maîtrisant les techniques et procédures des recommandations « citoyen sauveteur » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile ;
- Maîtrisant les techniques et procédures des recommandations « premiers secours en équipe » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.

L'avis de l'équipe pédagogique est signifié par la mention « **FAVORABLE** » ou « **DEFAVORABLE** ».

La mention « **DEFAVORABLE** » doit obligatoirement faire l'objet d'une justification dans la partie observation.

28. Les dispositions diverses

La fiche individuelle de suivi des compétences et la fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F doivent être obligatoirement remplies et signées par l'équipe pédagogique et signées par le participant.

Elles ne peuvent être modifiées dans la forme et dans le fond.

La fiche individuelle de suivi des compétences et la fiche individuelle sommative des compétences de l'UE PAE FPSE doivent être obligatoirement remplies et signées par l'équipe pédagogique et signées par le participant.

Elles ne peuvent être modifiées ni dans la forme, ni dans le fond.

29. Certification de l'UE PAE FPSE

29.1 - Composition du jury

Le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury.

Il en convoque les membres en les choisissant notamment dans les listes d'aptitudes pédagogiques qui lui sont déclarées par les organismes habilités ou délégués.

Le jury se rassemble dans les meilleurs délais à l'issue de la formation et de préférence dans les 30 jours suivants.

Ce jury se compose de quatre membres, représentant trois organismes habilités différents, dont :

- Un membre titulaire au minimum du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe à jour de formation continue ;
- Trois membres titulaires du certificat de compétences de formateur de formateurs et du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe à jour de formations continues, et dont l'un d'eux est nommé président de jury.

Le président de jury est le représentant du préfet pour la certification.

Il est titulaire du certificat de compétences « conception et encadrement de formation » et ne peut représenter l'organisme ayant dispensé la formation ni appartenir à l'équipe ayant encadré la formation.

29.2 - Composition des dossiers

Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation.

Ils comprennent :

- Une copie du référentiel interne de certification de l'organisme formateur ;
- L'emploi du temps de la formation tel qu'elle a été réalisée ;
- Les attestations d'assiduité ou les listes de présence signées chaque demi-journée par les participants et par l'encadrement.

Et pour chaque candidat :

- Une copie du certificat de compétences d'équipier-secouriste, ou équivalent, accompagnée, le cas échéant, d'une copie de l'attestation de formation continue attestant de l'employabilité ;
- L'attestation de formation relative à l'UE « pédagogie initiale et commune de formateur », délivrée conformément aux dispositions figurant au chapitre 1^{er} de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière de pédagogie de sécurité civile ou le procès-verbal de formation PICF dans le cas d'une formation concomitante à une formation PIC F, ou équivalent ;
- Les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l'unité d'enseignement de formateur aux premiers secours en équipe ;
- L'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à occuper un emploi de formateur aux premiers secours en équipe.

29.3 - Critères de certification

Lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à occuper un emploi de formateur aux premiers secours en équipe.

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer de l'atteinte de l'ensemble des compétences prévues au paragraphe 1.2 de l'annexe 3 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière de pédagogie de sécurité civile et de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par le SDIS 26.

Les pièces relatives à l'organisation de la formation doivent permettre au jury de s'assurer de la régularité administrative de la formation.

29.4 - Délibérations du jury et délivrance du certificat de compétences

Les débats du jury sont secrets et le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication au recueil des actes administratifs.

29.5 - Certificat de compétences

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours en équipe » par le préfet du département où s'est déroulé l'examen des dossiers.

30. Gestion des inaptitudes

30.1 - UE PIC F

Le participant n'ayant pas validé l'ensemble des compétences de l'UE PIC F durant la formation, devra suivre une nouvelle formation PIC F dans sa totalité.

30.2 - UE PAE FSPE

Le participant n'ayant pas validé l'ensemble des compétences de l'UE PAE FPSE durant la formation, verra son dossier présenté à la commission de gestion des échecs comme prescrit dans le règlement de formation du SDIS 26.

En fonction des compétences non validées durant la formation et après avis de la commission, un parcours individualisé de formation peut être proposé au participant.

Le procès-verbal de la commission de gestion des échecs mentionnera les différents éléments de ce parcours.

Dès que le participant aura validé l'ensemble de compétences, son dossier sera présenté à un nouveau jury d'examen.

31. Certification de la formation continue

Lors de la validation de la formation continue de PAE FPSE :

- Les formateurs remplissent et signent le procès-verbal de formation continue, conforme au point 1.1 de l'annexe 1 de la circulaire du 15 décembre 2024 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des certificats de compétences et attestations relatifs aux unités d'enseignement de sécurité civile, généré par le logiciel du groupement formation sport du SDIS 26 ;
- Le participant se voit remettre, au vu du procès-verbal et à posteriori une « attestation de formation continue » (annexes 7), conforme au modèle établi et diffusé annuellement par le ministre chargé de la Sécurité Civile, établie par le groupement formation sport du SDIS 26 et signée par le Directeur Départemental du SDIS 26.

En cas d'ajournement lors de la formation continue de PAE FPSE, le participant se voit remettre immédiatement, par le(s) formateur(s) une « notification d'évaluation défavorable » conforme au modèle de la DGSCGC (annexe 8).

33. Annexes

Ces documents ne peuvent être modifiés dans leur forme et dans leur fond.

33.1 documents en lien avec l'UE PIC F

1. La fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PIC F ;
2. La fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PIC F ;
3. L'attestation de formation à l'UE PIC F.

33.2 documents en lien avec l'UE PAE FPSE

4. La fiche individuelle d'évaluation des compétences de l'UE PAE FPSE ;
5. La fiche individuelle d'évaluation sommative de l'UE PAE FPSE ;
6. L'attestation de formation continue PAE FPSE / SSUAP 20xx ;
7. L'attestation de formation continue PAE FPSE / PSE 20xx ;
8. La notification d'évaluation défavorable 20xx.

Annexe 1

LE MATERIEL

Liste de matériels et documents minimum obligatoire pour un groupe de 12 participants

- 2 mannequins pour la RCP adulte
- 2 mannequins pour la RCP enfant
- 2 mannequins pour la RCP nourrisson
- 2 coupes de tête
- Matériels d'entretien des mannequins
- 2 défibrillateurs de formation
- Tapis de sol
- Matériels divers pour mise en situation lors des cas concrets et démonstration
- Recommandations PSE et PSC 1
- Référentiel interne de formation et de certification PSE de l'organisme de formation
- Référentiel interne de formation et de certification PSC 1 de l'organisme de formation
- Malette de matériels pour cas concret
- Un VSAV ou à défaut l'équivalent en matériel d'un VSAV + brancard
- Un casque de protection
- Malette de maquillage
- Classeur de transparent de précision ou de situation

Liste de matériels recommandés à l'initiative du formateur

- Rétroprojecteur ou vidéo projecteur
- Ordinateur
- Tableau blanc + feutres

Au moins deux salles de cours

La formation doit se dérouler dans des salles présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Spacieuse pour pouvoir faire les DCJ et cas concrets
- Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation)
- Chaises en nombre suffisant
- Un tableau

Annexe 2

FICHE INDIVIDUELLE D'EVALUATION DES COMPETENCES DE L'UE PIC F

Participant : Nom : **Prénom :**

Formation du/...../..... **au**/...../..... **Lieu :**

N° et substantif des compétences PICF		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10
1	Les activités de découverte										
2-1	Utiliser un support pédagogique										
2-2	Les activités d'apprentissage du savoir										
2-3	Les activités d'apprentissage de savoir-faire										
3	La phase d'apprentissage										
4	La mise en situation ou cas concret										
5	Le travail de groupe										
6	Le référentiel interne de formation										
7	Les différentes évaluations et le RIC										
8	L'autoévaluation										
9	Les règles de communication										
10	Le contexte juridique										
11	La mise en place de la formation										
12	Animer une séquence de formation										
13	Les différentes personnalités										
14	Les outils de communication et les supports pédagogiques										

Degré d'atteinte des compétences : A : Maîtrisée B : Acquise C : En cours d'acquisition D : Non acquise

OBSERVATIONS :

Noms et Signatures de l'équipe pédagogique

Signature du participant

Annexe 3

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION SOMMATIVE DE L'UE PIC F

Participant : Nom : **Prénom :**

Formation du/...../..... **au**/...../..... **Lieu :**

COMPÉTENCES À ACQUERIR	ACQUISE (1)
1 Être capable d'évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les participants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.	
2 Être capable d'apporter des connaissances structurées.	
3 Être capable d'organiser l'apprentissage des participants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	
4 Être capable de placer les participants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'participant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures.	
5 Être capable de placer l'participant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.	
6 Être capable de suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'participant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.	
7 Être capable d'évaluer l'participant en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents pour lui permettre de se situer dans la formation pour mesurer le niveau atteint de l'objectif ou pour décider de sa certification.	
8 Être capable de s'autoévaluer dans son rôle de formateur en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.	
9 Être capable d'établir une communication dans le cadre de la formation en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les participants et favoriser leurs apprentissages.	
10 Être capable d'adapter sa posture en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations.	
11 Être capable de gérer la mise en place d'une formation en respectant le cadre juridique, les procédures particulières de l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins.	
12 Être capable de faciliter l'acquisition des savoirs en plaçant le groupe dans une situation respectant les conditions d'apprentissage chez l'adulte.	
13 Être capable de gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.	
14 Être capable d'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	

(1) Mettre OUI ou NON

Avis de l'équipe pédagogique (Rayer la mention inutile)

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Noms et Signatures de l'équipe pédagogique

Signature du participant

Annexe 4



ATTESTATION DE FORMATION relative à l'unité d'enseignement de PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

Saint Marcel les Valence, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Commune> (<DEPT>) et a acquis toutes les connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le directeur départemental
Le chef de groupement formation

Annexe 5

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DE L'UE PAE FPSE

Participant : Nom : **Prénom :**

Formation du/...../..... **au**/...../.....

Lieu :

N° et substantif des compétences PAE FPSE		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10
1	Former aux gestes qui sauvent										
2	Former et évaluer dans le cadre du PSC										
3	Former et évaluer dans le cadre du PSE1										
4	Former et évaluer dans le cadre du PSE2										
5	Maîtriser les techniques et procédures du PSC										
6	Maîtriser les techniques et procédures du PSE										

Degré d'atteinte des compétences : *A : Maîtrisée B : Acquisse C : En cours d'acquisition D : Non acquise*

OBSERVATIONS :

Noms et Signatures de l'équipe pédagogique

Signature du participant

Annexe 6

FICHES D'EVALUATION SOMMATIVE DE L'UE PAE FPSE

Participant : Nom :

Prénom :

Formation du/...../..... **au**/...../.....

Lieu :

COMPÉTENCES À ACQUERIR	ACQUISE (1)
1 Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».	
2 Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de de l'unité d'enseignement « Premiers secours citoyen ».	
3 Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 ».	
4 Dispenser les enseignements pratiques et théoriques de de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 ».	
5 Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « citoyen sauveteur » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.	
6 Maîtriser les techniques et procédures des recommandations « premiers secours en équipe » diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.	

(1) Mettre OUI ou NON

Avis de l'équipe pédagogique (Rayer la mention inutile)

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Noms et Signatures de l'équipe pédagogique

Signature du participant

Annexe 7



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - FPSE Programme <20XX>

Saint Marcel les Valence, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la circulaire du <date de la circulaire de formation continue> relative aux programmes <année du programme> pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV>.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Drôme atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi sa formation continue et de maintien et perfectionnement des acquis relative à :

- l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (FPSE) ;
- l'unité de valeur « équipier secours et soins d'urgence aux personnes » ;
- l'unité de valeur « équipier prompt secours » ;

qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date fin de formation>, à < Commune dans laquelle s'est déroulée la formation > (<DEPT>).

Ses compétences de formateur aux premiers secours en équipe (FPSE) et en matière d'activité de secours et de soins d'urgence aux personnes, reconnues au titre des équivalences prévues par l'arrêté de 4^{ème} référence, peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année <année du programme figurant en titre>, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le directeur départemental,
Le chef du groupement formation

Annexe 8



NOTIFICATION D'ÉVALUATION DÉFAVORABLE 20XX

Saint Marcel les Valence, le <date>

<Civilité> <Prénom> <NOM>,

Vous avez suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe (FPSE) organisée du <date du début> au <date de fin>.

L'équipe pédagogique désignée pour cette session a procédé à votre évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celle-ci n'a pas permis de donner un avis favorable pour permettre la reconduction de vos fonctions à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle évaluation favorable lors d'une formation continue.

Cette décision entraîne une incapacité temporaire à exercer vos fonctions en qualité de formateur aux premiers secours dans les organismes habilités, associations agréées ou dans toute autre activité professionnelle lorsque cette/ces compétence(s) est (sont) exigée(s).

Vous pouvez suivre une mise à niveau de vos connaissances avant de vous présenter à une nouvelle évaluation. Si l'évaluation est favorable, vous pourrez dès lors exercer vos fonctions.

Enfin, il vous appartient de transmettre cette décision à l'ensemble de vos autorités d'emploi dont vous assurez des missions qui requièrent des compétences en matière de premiers secours.

Pour le directeur départemental,
Le chef du groupement formation



Reproduction autorisée

Réalisation : Groupement Formation Sport SDIS de la Drôme

Version décembre 2025